



Paris, le 3 août 2026

Christophe NAUWELAERS

Secrétaire Général

christophe.nauwelaers@unsa.org

Tél. : 06.48.42.54.68

Réf : DSR-DISR- 08/2026

Madame Estelle BALIT

Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière

Déléguée à la Sécurité Routière

DSR

Objet : Troisième signalement d'agissements d'un enseignant de la conduite - Demande de prise de mesures administratives

Pièces-jointes : Quatre vidéos

Références :

- Ma lettre datée du 22 décembre 2025, DSR-DISR-12-2/2025
- Lettre en réponse de Madame Michèle LUGRAND, Adjointe à la Déléguée, datée du 12 janvier 2026
- Ma lettre datée du 27 janvier 2026 DSR-DISR-01/2026

Madame la Déléguée,

Deux lettres, citées en référence, vous ont été adressées, en décembre 2025, puis en janvier 2026, afin de vous signaler les agissements de M. Emmanuel TEIXEIRA, enseignant de la conduite, sur les réseaux sociaux, sous les profils « Chris de Move Drive », « Movedrivepermis » et « MDF Auto-école Paris – Many le Meilleur Formateur ».

Nous sommes aujourd'hui contraints de revenir vers vous, car, selon les informations dont nous disposons, ces agissements, non seulement perdurent, mais également prennent une tournure particulièrement préoccupante.

Le SANEER & SR a été informé que l'autorisation d'enseigner de M. Emmanuel TEIXEIRA a fait l'objet d'une suspension par arrêté préfectoral pour une durée de six mois, du 13 avril au 13 octobre 2026. Malgré cette mesure administrative, les différents comptes de réseaux sociaux qu'il anime, continuent de diffuser de nombreuses vidéos manifestement tournées lors de leçons de conduite. Les conditions météorologiques, les tenues vestimentaires ainsi que différents éléments contextuels visibles dans ces publications laissent sérieusement penser qu'une partie d'entre elles aurait été réalisée durant la période de suspension de son autorisation d'enseigner.

(Lien : <https://vm.tiktok.com/ZN8e578ov/> Vidéo publiée le 07 juillet 2026)

(Lien : <https://vm.tiktok.com/ZN8e5tdfU/> Vidéo publiée le 27 juin 2026)

Si ces éléments étaient confirmés, ils seraient susceptibles de caractériser une méconnaissance manifeste de la mesure administrative prise à son encontre et traduirait une volonté délibérée de poursuivre une activité d'enseignement malgré une interdiction temporaire.

Par ailleurs, les 24 et 25 juillet 2026, M. Emmanuel TEIXEIRA a publié sur facebook deux vidéos intitulées :

« Quand l'inspecteur du permis de conduire a posé ses mains entre mes jambes » – Partie 1,
(Lien : www.facebook.com/share/r/19LtaVFgRU/?mibextid=wwXlfr)

« Quand l'inspecteur du permis de conduire a posé ses mains entre mes jambes » – Partie 2.
(Lien : www.facebook.com/share/r/197oNftQwH/?mibextid=vwXlfr)

Le caractère particulièrement sensationnaliste de ces intitulés jettent le discrédit sur l'ensemble du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière en laissant entendre des faits pouvant être assimilés à une agression à caractère sexuel.

M. Emmanuel TEIXEIRA y affirme que le Bureau Éducation Routière des Yvelines (78) aurait couvert une fraude à l'obtention du permis de conduire commise par un inspecteur, malgré l'existence, selon lui, de preuves, de témoignages et d'une réputation prétendument connue de tous dans le milieu de l'éducation routière.

Ces accusations, extrêmement graves, sont portées publiquement sans qu'aucune décision de justice ou élément officiel ne soit présenté. Elles portent atteinte à la considération des agents de l'État, jettent le discrédit sur le fonctionnement des services de l'État et contribuent à alimenter une défiance injustifiée envers les IPCSR et l'ensemble de la filière de l'éducation routière.

Le SANEER & SR ne peut accepter que de tels propos soient diffusés auprès de plusieurs milliers d'abonnés.

Au regard de la récurrence des faits signalés depuis plusieurs mois, de leur gravité croissante et du non-respect apparent des mesures administratives dont cette personne a fait l'objet, le SANEER & SR sollicite votre intervention afin de faire cesser ces agissements.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Déléguée, l'assurance de ma plus haute considération.

Christophe NAUWELAERS



Copies :

SD-ERPC

- Mme Catherine BACHELIER, Sous-directrice ERPC
- M. Tristan RIQUELME, Adjoint à la Sous-directrice ERPC
- M. Damien LAPLACE, Chef du BES
- M. Julien MINICONI, Chef du BRPCE

BER 75

- M. Philippe TRAUTMANN, DPCSR
- M. Fabrice RAYAR, DPCSR

BER 78

- M. Sébastien DEVIS, DPCSR
- M. Denis MALMONTE, DPCSR

SANEER & SR

- Bureau national
- Section encadrement
- Délégué régional IDF
- Délégué départemental 75



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex